

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES  
FINANCES, DU PLAN, DU  
PORTEFEUILLE PUBLIC ET  
DE L'INTEGRATION

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité \* Travail \* Progrès

-----  
MINISTERE DE L'INTERIEUR ET  
DE LA DECENTRALISATION  
-----

Arrêté n° 9613 du 15 Avril 2015

fixant le montant des frais de chancellerie relatifs à l'attribution  
des passeports ordinaire et de service.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES,  
DU PLAN, DU PORTEFEUILLE PUBLIC ET DE L'INTEGRATION

ET

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2013-218 du 30 mai 2013 portant organisation du ministère de  
l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration ;

Vu le décret n°2009-394 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du  
ministère de l'intérieur et de la décentralisation ;

Vu le décret n°2015-179 du 21 janvier 2015 portant organisation du ministère  
de l'intérieur et de la décentralisation ;

Vu le décret n°2011-428 du 25 juin 2011 portant attributions et organisation  
de la direction générale de la surveillance du territoire ;

Vu le décret n°2012-1035 du 25 septembre 2012 portant nomination des  
membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2013-226 du 7 juin 2013 portant institution du passeport  
CEMAC ordinaire ;

Vu le décret n°2013-227 du 7 juin 2013 portant institution du passeport  
CEMAC de service.

ARRESENT :

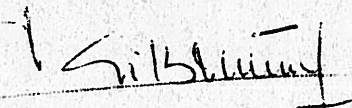
**Article premier :** Le montant des frais de chancellerie relatifs à l'attribution  
des passeports ordinaire et de service est fixé ainsi qu'il suit :

- Passeport ordinaire : cinquante mille (50.000) F.CFA ;
- Passeport de service : soixante-quinze mille (75.000) F.CFA.

Article 2 : Le présent arrêté, qui abroge toutes les dispositions antérieures  
contraires, sera enregistré, inséré au Journal Officiel et communiqué partout  
où besoin sera.

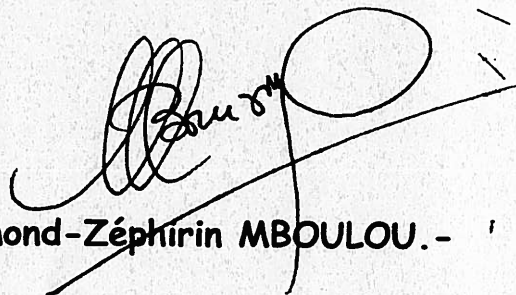
Fait à Brazzaville, le 15 Avril 2015

Le Ministre d'Etat, Ministre  
de l'économie, des finances, du  
plan, du portefeuille public et  
de l'intégration,



Gilbert ONDONGO.-

Le Ministre de l'intérieur et  
de la décentralisation,



Raymond-Zéphirin MBOULOU.-